

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-trois et le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Étaient présents : M et Mmes G. ALLAIN,
S.AMOURIQ, J-F. BONIN, P.PERSICO,
G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, F.MALARD,
M.BOUMIR, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU

Absents 3

C.PARDO ; N.BOUTEAUD ; C.SAVOI

Date de convocation : 23/02/2023

Secrétaire de séance : J-F. BONIN

Pouvoirs 3

C.PARDO a donné procuration à P.PERSICO ;
N.BOUTEAUD a donné procuration à G.ALLAIN ;
C.SAVOI a donné procuration à J-F.BONIN

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Délibération N° 11/2023

-- * --

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Dresse ainsi qu'il suit la liste des subventions accordées aux associations pour l'année 2023 :

ASSOCIATIONS TENAY	
AIN CŒUR D'ART	500
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100
COMITE DES FETES	800
FNACA	160
LE CŒUR EN SOIE	300
SOU DES ECOLES LAIQUES	1000
L ACCORDERIE	200
LA BOULE TENAYSIEENNE	250
ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES	
CAUE	52
LA PREVENTION ROUTIERE	30
SEMA	45
UDAC(Comité de la Résistance)	20

ASSOCIATIONS FORMATION/EDUCATION	
Chambre des métiers et de l'artisanat	60
LPPR LE MOLARD ST SORLIN	210
BTP CFA	30
MFR BALAN	30
CECOF-CFA	60
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200
AGATH	150
COLLEGE DE L ALBARINE(infirmerie)	64
UNION MUSICALE	200
MJC AMBERIEU EN BUGEY	200
ASSOCIATIONS D ACTION SOCIALE	
ADAPEI	80
RESTOS DU CŒUR	800
EHPAD LA MAISON A SOIE	440
LIGUE CONTRE LE CANCER	100
SUBVENTIONS REPRISES SUITE FIN CCVA	
BANQUE ALIMENTAIRE	800
CROIX-ROUGE	1000
FOYER DU COLLEGE ST RAMBERT	800
COLLEGE ST RAMBERT	4500
TOTAL	13181

- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget Communal où des crédits seront inscrits à cet effet.
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ces subventions.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 06.10.31.2023



Le Maire,
G. ALLAIN

Le Maire,
Gaël ALLAIN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Date de transmission de l'acte : 06/03/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 06/03/2023

Numéro de l'acte : 11-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230302-11-2023-DE

Date de décision : 02/03/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions